

MISE EN PLACE ET OPERATIONNALISATION
D'UN COMPLEXE INDUSTRIEL AGROALIMENTAIRE

AMBARARATAKELY,
COMMUNE URBAINE DE
MAINTIRANO
REGION MELAKY



PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL PGES

TABLE DES MATIERES

1	PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE DU PROJET (PGEP)	3
1.1	OBJECTIFS DU PGEP	3
1.2	PROGRAMME DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI	3
1.2.1	EXIGENCES ET OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES	3
1.2.2	PLAN DE SURVEILLANCE	3
1.2.3	PLAN DE SUIVI	7

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Plan de surveillance	4
Tableau 2 : Plan de suivi.....	7

1 PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE DU PROJET (PGEP)

Le PGEP représente l'engagement de Sahanala à répondre et à gérer les impacts positifs et négatifs potentiels liés au projet, et définit les normes et lignes directrices à appliquer en matière de législation, politique et normes environnementales. La mise en œuvre du PGEP et de toutes les recommandations y afférentes relève de la responsabilité de Sahanala. Ce PGEP est conçu pour assurer que Sahanala et ses contractants soient conscients de leur responsabilité sociale et environnementale, et qu'il y a une indication claire et nette des normes et objectifs vis-à-vis desquels les différentes parties peuvent être tenues responsables.

1.1 OBJECTIFS DU PGEP

Le présent PGEP a pour objectifs de :

- S'assurer que le projet soit conforme aux exigences légales, environnementales, et sociales, nationales et aux standards de la BEI applicables ;
- Identifier les mesures d'atténuation requises nécessaires afin de réduire les impacts négatifs et de maximiser les effets positifs ;
- Décrire les mesures d'atténuation, de maximisation, de suivi, de consultation et les dispositions institutionnelles nécessaires pour prévenir, réduire au minimum, atténuer ou compenser les impacts environnementaux et sociaux négatifs et/ou maximiser les effets bénéfiques du projet.

Le PGEP est élaboré en appliquant les normes nationales et internationales ainsi que les meilleures pratiques de gestion, tout en suivant les politiques de Sahanala sur la gestion de l'environnement, la santé-sécurité et le développement social.

L'atteinte des objectifs environnemental et social passe par la mise en œuvre des actions définies dans le cadre de la présente EIE. Sahanala est responsable de la bonne mise en œuvre de ces actions vis-à-vis des autorités Malagasy compétentes, et des bailleurs de fonds qui financent le projet. A cet effet, Sahanala sera le responsable de la mise en œuvre et du respect par ses sous-contractants des mesures décrites dans le présent PGEP, que ce soit durant la phase d'aménagement que de l'exploitation.

1.2 PROGRAMME DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI

1.2.1 EXIGENCES ET OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Le programme de surveillance et de suivi du projet sera mené avec pour objectif essentiel de respecter les exigences de :

- La législation Malagasy ;
- Les traités et conventions internationaux ratifiés par la République de Madagascar ;
- Les exigences environnementales et sociales de la BEI.

1.2.2 PLAN DE SURVEILLANCE

Les mesures de surveillance sont décrites (par phase et par composante) dans les tableaux suivants. Le plan de surveillance est organisé en deux phases (Construction et Exploitation) en considérant les deux composantes du projet : zone de production des produits agricoles et complexe industriel.

Tableau 1 : Plan de surveillance

Enjeu/Impact	Mesures d'atténuation proposées	Indicateurs	Méthode de surveillance	Fréquence	Période
Phase de construction					
Perte de la végétation et de la biodiversité	Eviter autant que possible de couper les arbres (manguiers et cocotiers) dans le site d'implantation, sinon il est indispensable d'avoir une autorisation de coupe auprès du Cantonement de l'Environnement et du Développement Durable de Maintirano	Nombre d'arbres coupés (manguiers et cocotiers)	Surveillance par le responsable environnemental	1 fois par semaine	Aménagement du terrain
Dégradation des sols	Utilisation des sols enlevés des fondations pour le terrassement des terrains de construction	Implantations conformes aux prescriptions de l'EIE	Surveillance par le responsable environnemental	A chaque implantation des bâtiments	Construction des bâtiments
Nuisance sonore, nuisance olfactive par l'utilisation de groupes électrogènes	Utilisation limitée (3h/j) des groupes électrogènes pour les ferrallages et les soudures dans la journée	Quantité de carburant utilisée	Registre d'enregistrement du fonctionnement de groupe	Journalier	Construction des bâtiments
		Nombre de plaintes des riverains	Registre des plaintes	Hebdomadaire	Construction des bâtiments
Accidents liés à la circulation des véhicules et impliquant des tiers	Limitation de vitesse à 30 km/h en ville et circulation tôt le matin	Nombre d'accidents et de plaintes des populations	Registre de plaintes	Hebdomadaire	Durant la construction
Situation d'urgence	Préparation et mise en œuvre d'un Plan de prévention et de gestion des situations d'urgence pour la phase de construction, conforme aux spécifications de l'EIE.	Nombre d'accident et Incendie	Registre d'accident	Trimestriel	Avant et pendant la construction
Responsabilité Santé-sécurité non clairement définie	Désignation au sein de l'entreprise d'un Responsable Santé-Sécurité en charge de la préparation, mise à jour et mise en œuvre du Plan Santé-Sécurité des travailleurs et du Plan de prévention et de gestion des situations d'urgence	Nombre de plaintes des travailleurs	Registre de plaintes	Hebdomadaire	Avant et pendant la construction
Phase d'exploitation					

Enjeu/Impact	Mesures d'atténuation proposées	Indicateurs	Méthode de surveillance	Fréquence	Période
Accidents liés à la circulation des véhicules et impliquant des tiers	Limitation de vitesse à 30 km/h dans les zones habitées pour le transport des produits vers l'usine	Nombre d'accidents et plaintes de population	Registre des plaintes	Trimestriel	Transport des produits agricoles
Risque d'incendie	Mise en place de : <ul style="list-style-type: none"> - Extincteurs dans chaque bâtiment suivant les réglementations (nombre par rapport au surface) - Bouches à incendie - Plan d'urgence et exercice périodique pour tout le personnel 	Nombre et fonctionnalité des extincteurs par bâtiment Nombre d'exercice effectué pour le plan d'urgence	Vérification périodique de la fonctionnalité des équipements Exercice périodique de la mise en œuvre du plan d'urgence	Semestriel	Phase d'exploitation
Erosion des sols et Comblement des terrains de culture aux alentours par les eaux des pluies et les effluents liquides	Vérifier périodiquement le système d'assainissement et de canalisation des eaux usées dans la station d'épuration	Nombre de plaintes des populations riveraines immédiates du site d'implantation	Registre des plaintes	Trimestriel	Phase d'exploitation
Pollution des sols et contamination des eaux par l'utilisation des engrais et des produits phytosanitaires dans les zones de production	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des doses d'utilisation et des modalités d'épandage - Maintien d'une couverture végétale pour limiter les fuites d'azote au cours des périodes pluvieuses - Respect d'une zone non traitée de 50 mètres en bordure des points d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> - Quantité des entrées et sorties du magasin - Ruissellement sur les zones en pente - Zones traitées 	<ul style="list-style-type: none"> - Registre des entrées et sorties du magasin - Contrôle en saison des pluies - Vérification des zones traitées 	Hebdomadaire	Début et durant la campagne de culture
Atteinte à la santé humaine par l'utilisation des engrais et des produits phytosanitaires dans	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition et Port d'équipement de protection individuelle (EPI) adapté lors des traitements - Formation et suivi des traitements phytosanitaires et d'épandage d'engrais dans les terrains de culture du paysannat 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'EPI distribués - Taux d'application des formations 	<ul style="list-style-type: none"> - Registre de distribution d'équipements - Contrôle de l'application des formations 	Hebdomadaire	Début et durant la campagne de culture

Enjeu/Impact	Mesures d'atténuation proposées	Indicateurs	Méthode de surveillance	Fréquence	Période
les zones de production					
Durant toute la durée du projet					
Besoin d'un mécanisme de recrutement clair, transparent et égalitaire	Elaboration et mise en œuvre d'un guide de recrutement respectant la transparence et la non-discrimination	Nombre de plaintes	Registre des plaintes	Etape de recrutement	Durant le processus de recrutement
Création d'emplois	Elaboration de contrat pour la main d'œuvre et respect des réglementations (heures de travail, heures supplémentaires, sécurité des employés, etc.)	Contrats conformes aux exigences des réglementations	Registre des plaintes des travailleurs	Hebdomadaire	Pendant toute la durée du Projet
Comportement du personnel de sécurité	Assurer une formation du personnel de sécurité aux Principes volontaires des Nations Unies pour la sécurité et les droits de l'homme.	Nombre de plaintes des travailleurs et de la population	Registre des plaintes	Hebdomadaire	Pendant toute la durée du Projet
Amélioration durable des revenus des producteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Mener une réunion périodique avec les associations de producteurs, en collaboration avec la DRAE et la DREDD, dans le respect du processus de production par rapport à l'environnement global - Améliorer la gouvernance des associations de producteurs dans la contribution au développement de leur zone 	Nombre de réunion et de séances de formation	Procès-verbaux de réunions et rapport de formation	Trimestriel	Pendant toute la durée du Projet

1.2.3 PLAN DE SUIVI

Les mesures de suivi sont décrites dans le tableau ci-après.

Tableau 2 : Plan de suivi

Thème	Indicateurs de suivi	Moyens et méthodes de suivi	Fréquence	Période
Inégalité des chances d'accéder à l'emploi pour les femmes	Nombre de candidats, hommes et femmes, invités à un entretien d'embauche	Contrôle des procès-verbaux de recrutement	1 fois	Avant la construction et l'exploitation
Formes de travail ou d'engagement illicites	Contrats avec les entreprises et contrats des travailleurs	Contrôle régulier du respect de la politique de ressources humaines	Mensuel	Pendant toute la durée du Projet
Santé des populations et de violence sur les femmes	Nombre de séances de sensibilisation des travailleurs	Dépistage MST et VIH	Trimestriel	Pendant toute la durée du Projet
Santé dus à l'exposition des populations aux bruits, poussières et émissions atmosphériques des activités	Nombre de plaintes des riverains	Registre des plaintes	Hebdomadaire	Pendant toute la durée du Projet
Mauvaise information des populations, rumeurs, accès difficile à l'information	Nombre de réunions d'informations organisés	Procès-verbaux de réunions	Trimestriel	Pendant toute la durée du Projet
Respect de l'information des autorités et administrations locales (Norme n °2 de la BEI)	Nombre de déclaration sur les interventions du projet	Procès-verbaux de réunions, rapport sur les interventions	Trimestriel	Pendant toute la durée du Projet
Manipulation de carburants	Fréquence de formation et de suivi du personnel manipulant	Contrôle du respect des procédures de manipulation	Inopiné	Pendant toute la durée du Projet
Développement communautaire	Nombre d'infrastructures et/ou équipements mis en place	Rapport de mise en place et de fonctionnalité	Semestriel	Pendant toute la durée du Projet
Suivi de la qualité des eaux de surface et souterraines à l'aide de campagnes de mesures spécifiques dans les zones de production	Taux des composants chimiques dans les eaux de surface e de forage	Prélèvement d'échantillons et analyse physico-chimiques	Tous les 3 ans	Juillet (mi- saison sèche)
Suivi de la santé humaine	Nombre de personnes consultées par saison Taux de maladies respiratoires et allergiques détectées	Organisation de consultation médicale par un médecin agréé par l'Etat	2 fois par an	Fin de saison sèche et fin de saison des pluies

Thème	Indicateurs de suivi	Moyens et méthodes de suivi	Fréquence	Période
Programmation et informations des populations concernées	Nombre de plaintes des riverains	Enregistrement des jours et heures de fonctionnement des engins à proximité des villages Enregistrement des plaintes	Journalier	Pendant toute la durée du Projet
Reboisement et Restauration	Nombre de plants mis en terre et taux de survie	Contrôle périodique	1 fois par an	Fin de saison sèche
Impact cumulatif	Taux d'exclusion des producteurs ne respectant pas les règles de production	Contrôle de légalité des champs de production (nouveaux et extensions)	1 fois par an	Avant chaque campagne de culture

